Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-Guyane

juillet 2008 | **Numéro 93**

Directeur de publication : Jean-Noël Grandvillemin

Imprimé par nos soins - n°CPPAP 4246D73S - Prix : 1 Euro

Mouvement 2008 : les résultats définitifs.

LA CAPA mouvement est terminée. On peut râler maintenant ? Oui !

La CAPA du mouvement est enfin terminée. L'IAA de l'Est avait souhaité qu'elle dure ¼ d'heure. Elle aura duré 3 jours. Elle a reflété tous les cafouillages de l'année, toutes les décisions imposées par le Recteur sans concertation comme les fermetures de postes, la non application de la circulaire sur des points comme l'attribution de code de priorité et l'affectation de l'état dans l'état à savoir l'ASH. Nous ne referons pas le film mais restons toujours vigilants.

Certains collègues sont satisfaits de leur affectation, d'autres non. Nous avons demandé aux IAA ce qu'ils entendaient par « il n'y aura pas de CAPA d'appel ? » Ils nous ont répondu qu'ils étudieront les demandes de recours gracieux début sept.

En tout état de cause, tout agent a le droit de faire un recours gracieux lorsqu'il n'est pas d'accord avec la décision administrative qui s'impose à lui.

Vous devez faire cette demande par écrit, en la justifiant et en l'étayant avec des pièces justificatives. Il ne faut surtout pas vous dire « Ils connaissent déjà ma situation, ils ont déjà mon dossier donc je ne fournirai pas de pièce ». Vous êtes demandeur, votre demande doit être convaincante.

Vous transmettez un dossier par voie hiérarchique (IEN), le même par voie directe (rectorat), vous gardez un exemplaire pour vous et un pour le SNUipp. Faites tamponner ces dossiers afin qu'il y ait une preuve de la demande.

Karine Fronteau

Modèle de demande de recours gracieux

Nom, prénom
Grade
Affectation

M. le Recteur de l'académie de Guyane
s/c M. l'IA adjoint
s/c M. l'IEN de la circonscription de…

Objet : recours gracieux

M. le Recteur,
Affecté(e) lors de la CAPA du … 2008 sur le poste …, j'ai l'honneur de solliciter une révision d'affectation pour les raisons suivantes :
…….
Je souhaite donc être affecté(e), à titre provisoire pour l'année 2008/2009, sur les communes …

Je vous vous prie d'agréer, M. le Recteur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

A ……., le ……..

F.AMETE

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Bât. F n°24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE
Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52
Fax : (05.94) 30.51.03 - E-mail: snu973@snuipp.fr

Table ronde avec M. Yves Jégo

En premier lieu, la rencontre ne s'est pas déroulée comme nous l'avions envisagée. Le refus du Secrétaire d'Etat de recevoir les parents (FCPE) a amené SGEN-CFDT à ne pas participer à la rencontre.

L'ordre du jour a été fixé par Yves Jégo :

- Situation d'urgence : préparation de la rentrée.
- Plan à moyen terme pour l'éducation en Guyane. Le Secrétaire d'Etat a rappelé que les effectifs scolaires actuellement de l'ordre de 64 000 élèves dépasseraient les 85 000 d'ici 5 ans.

Avant de débattre de la situation d'urgence, nous avons fait valoir les trois préalables de la délégation académique :

- la rédaction d'un relevé de discussions et de décisions,
- une proposition concernant les moyens humains en rapport avec nos besoins,
- la levée des sanctions contre Bruno et l'engagement qu'il n'y ait aucune poursuite contre ceux qui ont participé au mouvement, en particulier les contractuels.

Mr Jégo a répondu qu'il y aurait un relevé de conclusions. Il a ensuite fait savoir que des moyens étaient apportés mais qu'il ne pouvait y avoir de négociations à cette table puisqu'il se positionnait comme un intermédiaire. Il souhaitait faire un tour de table avant de communiquer les chiffres.

A propos de Bruno Niederkorn, il a répondu qu'il souhaitait voir s'installer un climat d'apaisement en attendant que la justice se prononce. Il a conseillé au recteur un geste dans ce sens avec peut-être des excuses réciproques.

Ces réponses ont valu le départ des représentants de SUD-éducation, STEG-UTG, CENT et SNETAA.

Le Recteur quant à lui ne s'est pas prononcé. A noter qu'il a reçu une lettre de mission articulée en six points ; nous n'en avons pas eu le contenu.

L'état des lieux :

Un tour de table a été effectué pour évoquer la situation de l'école en Guyane. Points qui ont été mis en avant :

- Les élèves du primaire n'entrent pas en sixième avec le niveau requis.
- La maîtrise du français est dans la plupart des cas insuffisante.
- Les non francophones représentent jusqu'à 80% du public scolaire.
- Seulement 30% des enfants sortent du système scolaire avec un niveau satisfaisant.
- L'école guyanaise n'assure pas l'égalité des chances.
- Le taux d'absentéisme est très fort en Guyane.
- Le niveau scolaire est lamentable à la sortie de troisième.
- Il n'y a pas suffisamment de constructions scolaires, d'internats, de demi-pensions, de moyens de transports, d'infrastructures sportives.
- Il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs en particulier pour les sites isolés.
- Il n'y a pas suffisamment de classes spécialisées, de RAR, de ZEP.
- Il n'y a pas suffisamment de formation pour les contractuels et plus largement l'ensemble des enseignants.
- Il manque des ILM.

Monsieur Jégo a évoqué son déplacement sur le Maroni. Il a fait remarquer qu'il était pleinement conscient des difficultés et que lui-même avait constaté la nécessité de créer par exemple des postes d'ILM (Intervenants en langue maternelle).

Situation d'urgence : préparation de la rentrée

A propos du ratio H/E (revendiqué à 1,4 dans la plateforme de revendications).

Le secrétaire d'Etat a annoncé que ce ratio avait été réévalué (en moyenne académique) à 1,35 pour les collèges, qu'il serait à 1,71 en lycée général et à 2,31 en lycée professionnel. Il a évoqué une perspective pluriannuelle de progrès. Il s'est engagé à faire valoir un ratio 1,4 si la conférence permanente était en mesure de le justifier. En ce qui concerne les RAR (2 nouveaux réseaux sont créés cette année), ils couvrent actuellement 70% des établissements. Il a envisagé que d'ici 3 ans toute la Guyane puisse être en RAR.

A propos des HSA (heures supplémentaires annuelles) Monsieur Jégo ne nous a pas apporté de réponses mais nous a affirmé que nous en aurions avant le 5 juillet 2008. Il a annoncé qu'il plaidait aux côtés du Recteur auprès du Ministre de l'éducation nationale pour que nous ayons des moyens postes. Nous avons proposé que 18 HSA dans un établissement soient transformés en 1 BMP (bloc moyen provisoire) et que le CTP de mars 2009 envisage la transformation de ces BMP en postes. Il a demandé au recteur de voir ce qu'il pouvait faire.

A propos du plan national de titularisation des contractuels, la réponse apportée est cinglante et montre le désintérêt ou la gêne par rapport au sujet. Rien n'a été apporté sinon le fait que les concours et la formation pourraient se dérouler désormais en partie pendant les vacances et que des efforts allaient être faits en matière de télé-enseignement, de manière à ce que les absences des contractuels soient moins nombreuses. Cependant, le secrétaire d'Etat s'est engagé à trouver un dispositif permettant de titulariser les dix contractuels qui sont confrontés à l'absence de concours dans leur spécialité. Il a enfin souhaité que le nombre de contractuels soit divisé par 2 dans un délai assez court.

Concernant les moyens alloués au premier degré. Nous avons fait valoir que 192 postes devraient être créés pour arriver au niveau d'encadrement de la Martinique. Monsieur Jégo a répondu qu'il prenait note et a évoqué le chiffre de 70 postes pour l'ensemble des premier et second degrés. Cette annonce est très vague car il ne nous a pas précisé si dans ces 70 postes il comptait les 25 déjà actés et ceux récupérés sur les postes détournés au bénéfice du rectorat et d'autres structures ou administrations.

Au sujet des dispositifs d'aide et de soutien, Monsieur Jégo a dit que les 31 ou 32 classes d'intégration étaient fondamentales et a évoqué la possibilité d'un « rebasculement » (?) et de l'ouverture de nouvelles structures.

A la question sur les AE, des AVS des ILM et des médiateurs culturels, il a été répondu qu'il devait y avoir un schéma de diffusion des ILM dans toutes les écoles qui en ont besoin. Si le renforcement est prévu, aucune mesure n'a été prise concernant les statuts précaires de ces personnels, aucune réponse ne nous a été apportée.

Sur le maintien des BEP, M. Jégo nous a répondu que la généralisation du BAC pro devrait tout de même permettre de passer les BEP. Il a annoncé que 2 lycées feront l'expérimentation et que la généralisation de la réforme sera sou-

mise aux résultats de cette expérimentation. Il a évoqué une dérogation pour la Guyane si les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes.

Plan pour l'éducation en Guyane et conférence permanente :

Le Secrétaire d'Etat a affirmé que ce ne sera pas un rapport de plus et qu'il n'y aura aucune suppression de moyens (dans sa conclusion, il a utilisé l'expression « pas de baisse des ratios »). Si le contexte national est défavorable, l'outre-mer et en particulier la Guyane ne seront pas mis à contribution au nom d'une politique de diminution des moyens. Pour lui, « cet outil moderne de pilotage » doit servir à justifier nos demandes et revendications auprès de l'administration centrale. Il a ensuite établi le calendrier de mise en place de ce plan :

Un pilote (la conférence permanente composée de tous les acteurs de l'éducation) sera affecté auprès du Préfet et du Recteur. Un chargé de mission de la préfecture et non du rectorat sera nommé.

- La conférence sera installée mi-septembre 2008.
- Budgétisation avant décembre 2008.
- Mise en place des réflexions (et du calendrier) à partir d'octobre 2008.
- Venue de Monsieur Jégo deux fois par an pour constater les évolutions.
- Conférence sur une durée de trois ans.

Rien ne nous a été dit à propos du statut juridique de cette conférence sauf pour le quatrième pilier (vie scolaire) qui sera pris en main par l'Agence Française pour le Développement. Autrement dit, il faut s'assurer que cette conférence n'aura pas seulement un avis consultatif.

Ce plan s'articulera autour de quatre piliers :

1. Un projet éducatif adapté à la Guyane traitant de :

- la déscolarisation,
- les programmes scolaires,
- les rythmes scolaires,
- la question linguistique,
- la situation géographique (enclavement, transports).

2. Un outil statistique partagé permettant :

- d'avoir des indicateurs statistiques fiables,
- d'élaborer un schéma prévisionnel pour les collectivités.

3. Un programme de soutien aux enseignants concernant :

- la titularisation des contractuels,
- la reconnaissance et la valorisation du métier,
- le soutien aux enseignants exerçant dans les sites isolés,
- la nécessité de susciter des vocations chez les populations locales.

4. Un programme vie scolaire agissant sur :

- la construction, la gestion, l'entretien et la maintenance des établissements,
- le personnel d'accompagnement (ATSEM, médiateurs, AE, AVS, ILM),
- la création d'internats,
- l'amélioration des transports scolaires,
- l'augmentation des possibilités de demi-pension. Pour ce faire, une agence de la vie scolaire sera mise en place.

Pour finir, M. Jégo nous annonce que compte tenu des difficultés d'organisation et des particularités propres à la Guyane, la réforme du samedi matin ne s'appliquerait pas ici l'année prochaine.

Nous attendons maintenant les annonces chiffrées promises avant le départ en vacances. Nous attendons également que le recteur se prononce sur la façon dont il va mettre en pratique les mesures préconisées par M. Yves Jégo et qu'il nous propose une réunion de travail très rapidement.

Compte rendu du CAEN du mercredi 25 juin

Le CAEN prévu le 24 juin a été reporté, comme d'habitude, au lendemain par faute de quorum. C'est tellement devenu une habitude que la convocation prévoit la date de report par anticipation. C'est dire l'intérêt que portent les membres de cette assemblée aux questions d'éducation ! Sur 66 nous étions une vingtaine présents.

Taux de l'IRL (Indemnité Représentative de Logement pour les instituteurs) :

Il est fixé à 201,30 € (taux inchangé depuis 2006 !). Avec la majoration de 25% pour les familles il s'élève à la somme faramineuse de 251,63 €. Rappelons que la vocation de l'IRL est d'être réellement représentative du coût du logement ! Qui peut réellement se loger pour ce prix là ?

Organisation du temps scolaire :

Pour le recteur, les déclarations d'Yves Jégo annonçant la non application de la suppression des cours du samedi matin en Guyane n'ont aucune valeur et n'engagent que lui. La loi impose cette réforme et tant qu'un décret ne sera pas signé accordant une dérogation à la Guyane, il appliquera la nouvelle organisation du temps scolaire.

Si des maires demandent un aménagement particulier, ils doivent suivre la procédure prévue, c'est à dire consultation des conseils d'école, des parents d'élèves, de l'IEN, demande au recteur qui doit consulter le CAEN et prendre la décision finale.

Selon le recteur, des procédures sont déjà en cours, mais connaîtra-t-on l'organisation du temps scolaire dans chaque commune avant la rentrée ? Tout cela laisse rêveur !

Modification du calendrier triennal 2007-2010 :

En toute logique, puisque le samedi matin est officiellement supprimé, les dates de départ en vacances prévues le samedi après les cours ont été avancées au vendredi soir et les ponts du samedi ont bien sûr été annulés.

Une autre modification a été apportée pour 2009/2010 : le vendredi 11 juin sera vaqué, pour faire le pont du 10 juin, et la sortie reportée au vendredi 2 juillet.

Cartes scolaires 1er et 2nd degré :

Le code de l'éducation prévoit que le CAEN est obligatoirement consulté sur la répartition des emplois dans les écoles publiques, la structure pédagogique, les modalités d'attribution des moyens en emplois et financiers, les investissements et subventions prévus pour les collèges et lycées. Il était temps ! Cela voudrait donc dire que la carte scolaire n'est pas encore décidée ?

En tout état de cause, ce point n'a pas été traité dans l'attente de décision du ministère sur une « éventuelle » rallonge et des réajustements de rentrée.

J-N G.